

MAIRIE DE CHAPONNAY  
69970 CHAPONNAY  
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

## DECISION DU MAIRE

### OBJET : EQUIPEMENTS POUR LES ILLUMINATIONS DE NOËL

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité de renouveler les équipements pour les illuminations de Noël de la commune,

Considérant la proposition établie par la Société CITYLUM (38090 VILLEFONTAINE) pour un montant de 11 155,21 € HT, soit 13 386,25 € TTC,

### DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société CITYLUM (38090 VILLEFONTAINE) pour un montant de 11 155,21 € HT, soit 13 386,25 € TTC, en vue de renouveler les équipements pour les illuminations de Noël.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 19-11-2024,  
Le Maire,  
Raymond DURAND



Certifié exécutoire  
En Préfecture, le 19/11/2024  
Et de la publication, le 19/11/2024